

## Veillez présenter ce formulaire lors du paiement des frais scolaires 2018-2019

Le lundi 18 juin 2018

### **Préscolaire 4 ans (maternelle) – Groupes PA**

QUANTITÉ	ARTICLES À PAYER À L'ÉCOLE Documents dans lesquels l'élève écrit, dessine ou découpe.	FRAIS À PAYER
1	Agenda	10,00 \$
	<b>TOTAL :</b>	<b>10,00 \$</b>

Le paiement des frais scolaires se fera à l'école dès le 26 juin jusqu'à la rentrée scolaire, selon l'horaire suivant :

- du lundi au jeudi de 7 h 30 à 14 h 30
- le vendredi de 7 h 30 à 11 h 30

**\*\* L'école et la commission scolaire sont fermées du 23 juillet au 3 août 2018 \*\*.**

Votre paiement peut être en argent comptant (montant exact) ou par chèque à l'ordre de l'école Charles-Lemoyne en indiquant le nom de votre enfant et son numéro de groupe à l'endos de celui-ci.

Nous vous souhaitons une très belle rentrée scolaire.

L'équipe de direction,

Stéphane Abran  
Direction

Céline Dodd  
Direction-adjointe

